



FICHE D'INSCRIPTION « MEMBRE »

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code Postal : _____

Téléphone (maison) : _____ Téléphone (travail) : _____

Téléphone (cellulaire) : _____ Téléphone (Autre) : _____

Adresse courriel : _____

Véhicule (marque, couleur) : _____	Immatriculation : _____
Numéro de membre ACVL : _____	Expiration acvl : _____
Heures de vol en parapente : _____	Heures de vol delta : _____
Niveau parapente : _____	Niveau delta : _____
Personne à contacter en cas d'urgence : _____	

Tarifs :

	Taxes exclues	Taxes incluses
<input type="radio"/> Carte saisonnière	425.00\$	479.72\$
<input type="radio"/> Carte de couple, saisonnière	635.00\$	716.76\$
<input type="radio"/> Carte mi-saison (à partir du 1 ^{er} août 2010)	275.00\$	310.41\$
<input type="radio"/> Carte fin de saison (à partir du 1 ^{er} septembre 2010)	195.00\$	220.11\$
<input type="radio"/> Carte de membre journalière	25.00\$	28.22\$
<input type="radio"/> Carte de membre hebdomadaire	55.00\$	62.08\$

RÈGLEMENTS / INFORMATIONS POUR LES MEMBRES

- 1- Le port du casque est obligatoire en tout temps lors de la pratique d'un sport.
- 2- Le parachute de secours est obligatoire pour les pilotes certifiés.
- 3- L'inspection pré-vol complète est obligatoire (aile et équipement).
Il est interdit de voler si votre équipement ou votre aile est endommagé.
- 4- La double attache est obligatoire en deltaplane (la principale et celle de sécurité). De plus, un mousqueton d'acier est obligatoire comme attache principale.
- 5- La vérification statique de la double attache est fortement suggérée avant chaque décollage en deltaplane (le pilote doit être en position de vol dans son harnais).
- 6- La vérification pré-vol des points d'attache et des suspentes est fortement suggérée en parapente.
- 7- Il est interdit de voler si vos facultés sont affaiblies par l'alcool, la drogue, ou autres médicaments (niveau d'alcool toléré = 0).
- 8- Lors de vents de plus de 35 km/h, il est fortement suggéré, pour le décollage en deltaplane, de se faire assisté et ce, par au moins une personne.
- 9- Lors de vents de plus de 25 km/h, il est fortement suggéré, pour le décollage en parapente, de se faire assister et ce, par au moins une personne.
- 10- L'aire d'atterrissage doit être libérée le plus rapidement possible et le pliage du matériel doit être fait à l'endroit prévu, soit à l'extrême nord ou sud du terrain.
- 11- Distance Vol Libre n'est pas responsable de l'entreposage de l'équipement, des vols, des pertes et des bris du matériel.
- 12- Le camping est interdit sur le terrain de DVL.
- 13- Aucun vol motorisé ne peut être fait à partir du terrain de DVL, terrain situé au pied de la montagne.

- 14-Les modes de paiement sont : Débit, Chèque, Comptant, Visa ou MasterCard.
Les cartes de membre sont payables en un seul versement et ce, dès la première journée de votre visite chez DVL.
- 15-Si vous demeurez à 150 KM et plus de l'école Distance Vol Libre, vous pouvez vous procurer un nombre indéterminé de cartes journalières ou hebdomadaires. Dans le cas contraire, vous avez droit à un **maximum de 3 cartes pour la saison**, qu'elles soient journalières ou hebdomadaires.
- 16- En étant membre chez DVL, vous pouvez bénéficier du service de navette 7 jours sur 7, de 9h00 à 17h00 inclusivement. Vous avez également accès à tous nos sites de décollage (nord, sud, est, ouest) ainsi qu'à tous nos atterrissages, le stationnement, la pente école, les terrasses, les B-B-Q, etc.
- 17-VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'APRÈS L'HEURE DE FERMETURE DE DVL, SOIT 17H00, LA VENTE DE BILLETS DE NAVETTE EST IMPOSSIBLE. SVP, SOYEZ COMPRÉHENSIF ET PRÉVOYANT.
- 18-Aucune carte de membre ou de navette n'est remboursable.
- 19-Vous devez être assuré par l'Association Canadienne de Vol Libre pour pouvoir voler sur nos sites. Les pilotes doivent s'inscrire auprès de l'ACVL et en assumer les frais, qui sont de 150\$ annuellement ou de 40\$ pour 90 jours (assurance temporaire). L'inscription auprès de l'ACVL ne peut s'effectuer chez DVL. Informez-vous au www.acvl.ca pour avoir plus d'informations.
- 20- Les pilotes provenant de l'extérieur du Canada doivent être en mesure de nous fournir une licence de pilote égale ou supérieure au niveau novice de l'ACVL. Dans le cas contraire, nous serons dans l'obligation de faire une évaluation au sol avec un instructeur pour approuver le niveau du pilote. Le pilote doit assumer les frais de l'évaluation, qui varient entre 42\$ et 84\$ + taxes, tarif déterminé par la durée de l'évaluation. Suite à la réussite de l'évaluation au sol et à la réussite d'un examen théorique donné par DVL, et si nous jugeons que le pilote est apte à voler par lui-même, et ce, sans assistance d'un instructeur, nous pourrions lui émettre une certification correspondant à son niveau. Dans le cas contraire, nous terminerons la formation du pilote au sol et/ou en vol avec nos instructeurs, au frais du pilote.
- 21-DVL ne fait pas de location d'équipement.
- 22-Les pilotes ont 30 minutes après le coucher du soleil pour atterrir.

Merci de votre compréhension

Règlements de la navette pour la saison 2010

- Lors des journées achalandées, il y aura une navette à chaque demi-heure et lors des journées régulières, il y aura une navette à chaque heure.
- La capacité maximale de la navette bleue est de 18 personnes incluant le chauffeur. La capacité de l'autre navette (camion 4x4) est de 10 personnes.
- Tous les passagers doivent être assis sur les bancs prévus à cet effet. Il est interdit de s'asseoir sur le support à deltaplane ou d'être debout à l'arrière.
- Il est interdit de fumer à bord de la navette en tout temps.
- Le chauffeur de la navette attendra 2 minutes au décollage avec les pilotes avant de redescendre.
- Il doit y avoir un minimum de 2 pilotes pour chaque montée.
- Le prix d'un billet de navette est de 10\$ taxes incluses. Le prix d'achat de 10 billets de navette est de 80\$ taxes incluses.
- Les chauffeurs de navettes accepteront seulement les billets de navette achetés chez D.V.L. Les paiements en argent comptant ne sont pas acceptés par les chauffeurs.
- Le billet de navette doit être remis au chauffeur avant la montée. **Aucun crédit ne sera accordé.**
- Votre place sera réservée lors de la remise du billet au chauffeur.
- Lors des atterrissages au nord et à l'est, la navette attendra 2 minutes pour faire la récupération des pilotes. La navette repassera à chaque heure ou à chaque demi-heure lorsque les deux navettes seront en opération.
- Les cartes de membre et d'assurance doivent être accessibles en tout temps et vous devez présenter votre carte journalière ou hebdomadaire au chauffeur lors de votre première montée.
- Pour des changements de décollage, la majorité des pilotes devra être en accord pour effectuer le changement. Aucun frais ne sera chargé.
- Pour conserver un bon roulement de navette à chaque heure, en cas de changement du décollage Nord au décollage Ouest, et vis versa, le chauffeur devra s'arrêter chez DVL pour prendre les autres pilotes et ensuite remonter; à part si la navette est déjà pleine.
- Veuillez prendre note qu'en cas d'urgence, Carlos a un cellulaire en tout temps.
- Le pilote est responsable de mettre son deltaplane sur le rack de la navette et/ou son parapente dans la navette.

SIGNATURE

DATE

Consentement éclairé, acceptation des risques et dégagement de responsabilité

Distance Vol Libre inc.

Moi, _____, je reconnais et accepte, par la présente, en contrepartie de la permission de participer aux activités de vol libre, de vol en avion ultraléger ou de kite, de décharger et de libérer les propriétaires et/ou bailleurs qui m'ont permis d'accéder et d'utiliser leur propriété pour prendre part à des activités de vol libre, de vol en avion ultraléger ou de kite, la compagnie **Distance Vol Libre inc.**, leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, employés, et toutes les autres personnes ou entités qui agissent ou qui exercent directement ou indirectement des fonctions quelconques en leur nom (ci-après désignés collectivement sous le nom de « renonciataire ») de toute responsabilité et je renonce, par la présente, à intenter des recours, des réclamations et des poursuites quelles qu'elles soient contre le renonciataire relativement à des blessures ou des pertes matérielles que je pourrais subir en raison de ou en rapport avec ma préparation ou ma participation aux activités susmentionnées, même si lesdites blessures sont causées uniquement ou partiellement par la négligence du renonciataire.

Je reconnais que la pratique du vol libre, de l'avion ultraléger ou du kite, comporte des dangers et des risques inhérents : certains résultants de la nature de ces sports, d'autres résultants d'erreurs humaines ou de négligences de la part du renonciataire ou des participants, et d'autres résultants du fait des circonstances et de l'environnement physique. J'accepte d'assumer seul tous ces risques, quelque soit leur gravité ou prévisibilité et que je désire participer librement et volontairement aux activités de vol libre, de vol en avion ultraléger ou de kite.

Je reconnais et j'accepte par la présente;

- A- que le sport du vol libre, de l'avion ultraléger et du kite sont très dangereux, exposant les participants à de nombreux risques et dangers, dont certains sont inhérents de par la nature même du sport et d'autres résultant d'une erreur humaine ou de la négligence de personnes impliquées dans la réparation, l'organisation et la tenue des activités de vol libre, de vol en avion ultraléger ou du kite;
- B- qu'en raison des risques et des dangers susmentionnés, à titre de participant, je peux subir des blessures graves, allant jusqu'à la mort, ainsi que des pertes matérielles;
- C- que certains des risques et des dangers susmentionnés sont prévisibles, tandis que d'autres ne le sont pas;
- D- que j'assume néanmoins librement et volontairement tous les risques et les dangers susmentionnés et que, par conséquent, ma préparation et ma participation aux activités de vol libre, d'avion ultraléger et de kite, se font entièrement à mes propres risques;
- E- que je comprends que le renonciataire n'assume absolument aucune responsabilité pour ma sécurité pour la durée de ma participation ou de ma préparation aux programmes ou activités de vol libre, d'avion ultraléger et de kite susmentionnés;
- F- que j'ai lu attentivement le présent accord de « CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, ACCEPTATION DES RISQUES et DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ », que je comprends très bien celui-ci et que je le signe librement et volontairement;
- G- que je comprends qu'en signant la présente renonciation, je renonce volontairement, dégage pour toujours et accepte d'exonérer de toutes responsabilités le renonciataire pour tout dommage ou perte en rapport avec toutes les pertes matérielles ou blessures que je peux subir en participant ou en me préparant aux activités de vol libre, d'avion ultraléger ou de kite que de telles pertes ou blessures soient causées ou non uniquement ou partiellement par la négligence du renonciataire;

- H- que je reconnais que le renonciataire, ne détient aucune assurance responsabilité me protégeant ou protégeant mes héritiers et que si je le juge nécessaire, je dois personnellement contracter une assurance afin de me protéger ainsi que mes héritiers et ayant droits et je déclare en faire mon affaire personnelle.
- I- je comprends que l'équipement de vol ou de kite (avion ultraléger, deltaplane, parapente, paramoteur, parachute, harnais, sellette, kite, planche, accessoires, ou toutes autres pièces d'équipement), même correctement manufacturé, inspecté, replié (s'il s'agit d'un parachute), assemblé, maintenu en bon état de marche ou réparé, peut mal fonctionner et j'accepte d'en assumer seul, tous les risques inhérents.
- J- (Applicable aux vols en solo seulement)
En ce qui concerne les dommages que je pourrais causer par ma préparation ou pratique de ces sports, soit par mon inadvertance ou ma négligence ou par toute autre cause, j'en assume la responsabilité et pour cette raison, je possède une assurance responsabilité valide et en vigueur;
- K- (Applicable aux vols en solo seulement)
Je déclare avoir reçu l'entraînement requis quant à l'utilisation de mon équipement et/ou m'engage à aller chercher la formation requise dans le cas échéant, avant d'en faire usage seul.
- L- que les termes de programmes ou activités de vol libre, d'avion ultraléger ou de kite tels qu'utilisés dans le présent accord de « CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, ACCEPTATION DES RISQUES et DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ » incluent, sans limiter la généralité de ces termes, les vols de familiarisation en tandem, les vols en solo, les programmes et activités de remorquages de deltaplane de même que l'ensemble des autres compétitions, fêtes aériennes, séances d'entraînement, cliniques, programmes et tout autres événements auquel je participe ou j'assiste;
- M- que le présent « CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, ACCEPTATION DES RISQUES et DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ » est irrévocable pour moi-même, mes héritiers, mes exécuteurs testamentaires, administrateurs judiciaires, représentants successoraux et ayant droit;
- N- que le présent accord se veut aussi large et inclusif qu'il l'est permis par les lois de la province et du pays dans lequel il a été signé et si une portion de la présente s'avère être invalide, il est convenu que le reste de l'accord continuera d'être en vigueur. Je renonce spécifiquement à la protection de toutes lois ou principe de droit qui limiteraient la validité de cette renonciation. Toute question de droit survenant sera réglée dans le district judiciaire dans lequel le siège social du renonciataire est situé.
- O- que j'ai eu l'occasion de lire le présent document en entier. Je l'ai lu et je l'ai compris et j'accepte d'être lié(e) par ces termes.
- P- je déclare que je ne souffre pas d'incapacité physique mentale ou légale. Mes capacités de discernement ne sont pas altérées par l'alcool, la drogue, la maladie mentale, la fatigue ou tous autres facteurs. Je suis sain(e) d'esprit. J'ai 18 ans ou plus et je suis légalement apte à décider OU je signe le présent document en qualité de tuteur légal du participant, à la fois en mon nom et au nom du participant.

Date : _____

Signature du membre : _____

Nom du membre en lettres moulées : _____

Signature du témoin : _____

Nom du témoin en lettre moulées : _____

Association Canadienne de Vol Libre

7 Windal Ave. Toronto ON M9N 2C2 Canada

Tel / Télécopieur: 416 243-0469 Courrier électronique: admin@hpac.ca

RENONCIATION, D'EXONÉRATION ET D'ACCEPTATION DES RISQUES

Moi, _____, je reconnais et accepte par la présente, en contrepartie de la permission que j'ai reçue de participer aux programmes ou activités de vol libre, à dégager et à libérer les propriétaires et/ou bailleurs qui m'ont permis d'utiliser leur propriété pour prendre part à des programmes ou des activités de vol libre, l'Association Canadienne de Vol Libre et/ou la Hang Gliding and Paragliding Association of Canada, leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, employés, membres et toutes les autres personnes ou entités qui agissent et/ou qui exercent des fonctions quelconque en leur nom (ci-après désignés collectivement sous le nom de « renonciataire ») de toutes responsabilités et je renonce, par la présente, à intenter des recours, des réclamations et des poursuites quels qu'ils soient contre le renonciataire relativement à des blessures ou des pertes matérielles que je pourrais subir en raison de ou en rapport avec ma préparation ou ma participation aux programmes ou activités de vol libre susmentionnés, même si les dites blessures ou pertes sont causées uniquement ou partiellement par la négligence du renonciataire.

Et je reconnais et j'accepte par la présente;

a. que le sport du vol libre est très dangereux, exposant les participants à de nombreux risques et dangers, dont certains sont inhérents de par la nature même du sport et d'autres résultent d'une erreur humaine ou de la négligence de personnes impliquées dans la préparation, l'organisation et la tenue des programmes ou activités de vol libre;

b. que, en raison des risques et des dangers susmentionnés, à titre de participant, je peux subir des blessures graves, allant jusqu'à la mort, ainsi que des pertes matérielles;

c. que certains des risques et des dangers susmentionnés sont prévisibles tandis que d'autres ne le sont pas;

d. que j'assume néanmoins librement et volontairement tous les risques et les dangers susmentionnés et que, par conséquent, ma préparation et ma participation aux programmes et activités de vol libre susmentionnés se font entièrement à mes propres risques;

e. que je comprends que le renonciataire n'assume absolument aucune responsabilité pour ma sécurité pour la durée de ma préparation ou de ma participation aux programmes ou activités de vol libre susmentionnés;

f. que j'ai lu attentivement le présent accord de RENONCIATION, D'EXONÉRATION ET D'ACCEPTATION DES RISQUES, que je comprends très bien celui-ci et que je le signe librement et volontairement;

g. que je comprends qu'en signant la présente renonciation, je renonce volontairement, je dégage pour toujours et accepte d'exonérer pour toutes responsabilités le renonciataire pour tout dommage ou perte en rapport avec toutes les pertes matérielles ou blessures que je peux subir en participant ou en me préparant aux programmes ou activités de vol libre que de telles pertes ou blessures soient causées ou non uniquement ou partiellement par la négligence du renonciataire;

i. que les termes de programmes ou activités de vol libre tels qu'utilisés dans le présent accord de RENONCIATION, D'EXONÉRATION ET D'ACCEPTATION DES RISQUES incluent, sans limiter la généralité de ces termes, les programmes et activités de remorquage de deltaplane de même que l'ensemble des autres compétitions, fêtes aériennes, séances d'entraînement, cliniques, programmes et événements;

j. le présent accord de RENONCIATION, D'EXONÉRATION ET D'ACCEPTATION DES RISQUES est irrévocable pour moi-même, mes héritiers, mes exécuteurs testamentaires, administrateurs judiciaires, représentants successoraux et ayant droits et;

k. que j'ai eu l'occasion de lire le présent document en entier. Je l'ai lu et je l'ai compris et j'accepte d'être lié(e) par ces termes.

Signature du membre : _____ Nom en caractères d'imprimerie: _____

Adresse: _____

N° de Tél.: _____ Date: _____

Signature du témoin: _____ Nom en caractères d'imprimerie: _____



Conditionnellement à son adhésion au club DVL, tout pilote devra consentir à verser automatiquement la somme de 250\$ à la suite de tout atterrissage dans une « zone interdite » préalablement définie (voir carte géographique à la suite de cette page) PEU IMPORTE les raisons pour lesquelles cet atterrissage à été effectué. Par contre, ne mettez pas votre sécurité en danger dans le seul but d'éviter de payer une telle somme.

Une pénalité de 20\$ sera imposée pour tout atterrissage dans la zone dite « autre zone », également définie sur la carte géographique chez DVL. La dite « autre zone » est définie par un rayon d'environ 1 km entourant le Mont-Yamaska, à l'exception des atterrissages officiels de Distance Vol Libre (Nord, Est, Ouest, Nord Yamaska et les atterrissages d'urgence officiels) *** voir Distance Vol Libre pour plus de détails sur les atterrissages d'urgence officiels.

Le pilote fautif sera obligé de déclarer tout atterrissage dans la « zone interdite » ou dans « l'autre zone ». Dans le cas du non respect à répétition des zones d'atterrissage et/ou de la non déclaration d'un atterrissage dans la « zone interdite » et « autre zone », Distance Vol libre sera dans l'obligation de suspendre la carte de membre du pilote en faute, et ce, pour une durée indéterminée.

En signant ce document, je m'engage à avoir lu et compris son contenu ainsi qu'à le respecter.

Signature du pilote

Nom du pilote en lettres moulées